



Une équipe dynamique
à votre service...



COMPETENCES

Viticulture

Pépinières

Maraîchage

Conduite d'engins de levage, de
manutention et de matériels agricoles

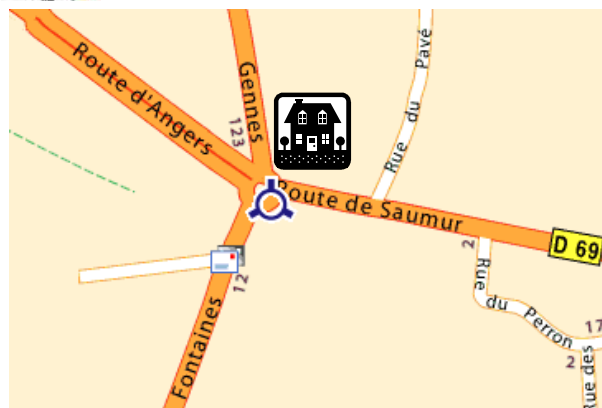
Manutentions diverses

Secrétariat et Comptabilité

Imprimé par nos soins



LOCALISATION



CONTACT

GE SAFRAN



Christelle RIQUIN
Responsable des Ressources
Humaines
Tél : 06 81 21 90 27



Pierre BEBIN
Chargé de Mission Entreprises
Tél. : 06 08 58 19 26

Téléphone : 02 41 50 42 85
Télécopie 02 41 50 10 21
Messagerie: ge.safran@wanadoo.fr

QU'EST-CE QU'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS?

Le temps partagé, une
solution pour l'emploi...



**Groupement
d'Employeurs
Multisectoriel**

1 route de Saumur
49700 DOUE LA FONTAINE

Favoriser la création d'emplois durables, en mettant à disposition des entreprises adhérentes des compétences en temps partagé.

Le groupement d'employeurs est une association, à but non lucratif, d'entreprises constituée dans le but de recruter un ou plusieurs salariés afin de les mettre à la disposition de ses membres selon leurs besoins respectifs. L'association devient l'employeur des salariés, auxquels elle est liée par un contrat de travail.

Il vise à répondre aux besoins de main-d'œuvre d'entreprises qui n'ont pas la capacité :

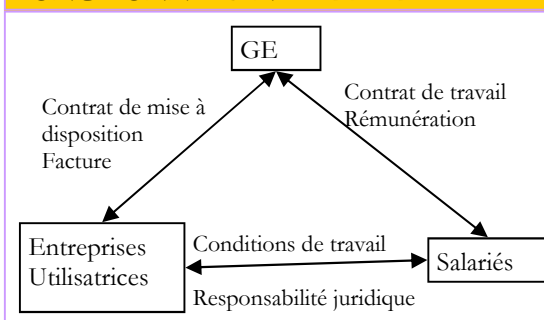
- d'embaucher seules un salarié à temps plein.
- ou de partager les compétences spécifiques d'une personne entre plusieurs entreprises.

Ce système permet en outre de stabiliser une main-d'œuvre dans un bassin d'emploi.

DES REGLES SPECIFIQUES

- Adhésion à 2 G.E. maximum
- Information préalable à la Direction du travail : Convention Collective choisie et liste des adhérents
- Responsabilité solidaire
- Assujettissement à l'impôt sur les sociétés et à TVA

FONCTIONNEMENT TRIPARTITE



AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

L'adhérent retrouve le même salarié d'une année sur l'autre : gain de temps, productivité accrue,
Délégation du recrutement et de la gestion des emplois (contrats, bulletin, déclarations sociales...),
Flexibilité,
Fidélisation.

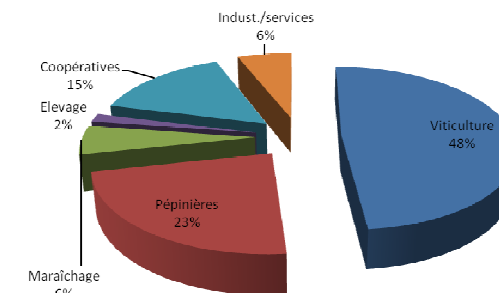
AVANTAGES POUR LE SALARIE

Pérennisation de l'emploi : Cdi avec un planning fixe et reclassement facilité,
Un contrat unique,
Diversité des tâches et des environnements,
Suivi personnalisé du recrutement à l'intégration dans l'entreprise,
Développement des compétences (polyvalence, formation...),
Instances d'expression.

CHIFFRES CLES

52 entreprises adhérentes
16 ETP dont 12 CDI
22 000 heures de mises à disposition
21 membres du Conseil d'Administration

Poids de l'activité 2009 par Secteurs



FACTURATION

La facturation correspond uniquement aux charges salariales associés aux frais inhérents à la structure.

Contrat saisonnier : cout salarié x 1.68

CDD surcroît ou remplacement : cout salarié x 1.85

ADHIERER :

Après la validation de votre entrée par le Conseil d'Administration,

- vous signerez un contrat d'engagement et d'association
- vous réglerez un droit d'entrée de 500€
- vous déposerez un chèque de garantie de 1000 € avant toute mise à disposition.

